



RÉPUBLIQUE DE VANUATU

LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRES (2020) N° 3 DE 2020

Sommaire

1	Affectation de montants en vertu de l'article 34 de la Loi sur les Finances publiques et la gestion économique [CAP 244]	2
2	Affectation de montants en vertu du paragraphe 34A 2) de la Loi sur les Finances publiques et la gestion économique [CAP 244]	2
3	Entrée en vigueur	2
	ANNEXE 1	3
	ANNEXE 2	8

RÉPUBLIQUE DE VANUATU

Promulguée: 30/06/2020

Entrée en vigueur: 06/07/2020

LOI DE FINANCES COMPLÉMENTAIRES (2020) N° 3 DE 2020

Portant modification de fonds supplémentaires pour les dépenses publiques pour l'année 2020 et à des fins connexes.

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte suivant :

1 Affectation de montants en vertu de l'article 34 de la Loi sur les Finances publiques et la gestion économique [CAP 244]

La somme additionnelle de 1 095 638 106 VT, prélevée du Trésor en vertu de l'article 34 de la Loi sur les Finances publiques et la gestion économique [CAP 244] pour l'année 2020 est affecté conformément à l'Annexe.

2 Affectation des montants en vertu du paragraphe 34A 2) de la Loi sur les Finances publiques et la gestion économique [CAP244]

La somme de 1 262 400 077 VT prélevée du Trésor en vertu du paragraphe 34A 2) de la Loi sur les Finances publiques et la gestion économique [CAP 244], qui a été alloué au ministère du Tourisme, du Commerce et des Entreprises locales et au Bureau du Premier Ministre en vertu de la Loi de Finances (2020) N°33 de 2019, est alloué conformément à l'Annexe 2 au ministère des Finances et de la gestion économique.

3 Entrée en vigueur

La présente Loi entre en vigueur à la date de sa publication au Journal Officiel.

ANNEXE 1

MONTANTS ADDITIONNELS AFFECTÉS EN 2020 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET LA GESTION ÉCONOMIQUE [CAP 244]

ANNEXE 1
MONTANTS ADDITIONNELS AFFECTÉS EN 2020 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 34
DE LA LOI SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET LA GESTION ÉCONOMIQUE [CAP 244]

Ministère	Description	Centre de coûts/Programme et activité	Montant
Judiciaire	Équipement et accessoires de vidéoconférence	1405-CIAA-OVER	13,152,647
	Équipement et accessoires de téléconférence	1406-CIAA-OVER	2,329,740
Total Judiciaire			15,482,387
BPM	Union européenne 11e FED - soutien aux organisations de la société civile (OSC)	09AA-MCBA-OVER	395,292,000
Total Ministère du Premier Ministre			395,292,000
MAESPB	Benuel Tarilongi, affaire civile 130 de 2013	2-49DA-MADA-OVER	36,952,415
	Union européenne 11ème FED - Soutien à la sécurité alimentaire et à l'agriculture Réponse au CT Harold	2-47CD - MACD - OVER	249,875,741
	Union européenne 11ème FED - Soutien à la sécurité alimentaire et à l'agriculture Réponse au CT Harold	2-89AA - MABB - OVER	65,293,500
	Union européenne 11ème FED - Soutien à la sécurité alimentaire et à l'agriculture Réponse au CT Harold	2-49DD - MADD - OVER	65,293,500
	Fonds restants du 11e FED à allouer au MALFFB	2-47CD - MACD - OVER	76,591,759
Total MAESPB			494,006,915
MTCEL	Mettre en œuvre l'Ordonnance 981 de la Cour - Affaire AFIC de 2018	2-38AA MTGA OVER	7,000,000
	Union européenne 11e FED - soutien aux moyens d'existence, transformation	2-80AA - MTBD - OVER	65,293,500
Total MTCEL			72,293,500

ANNEXE 1
MONTANTS ADDITIONNELS AFFECTÉS EN 2020 CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 34
DE LA LOI SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET LA GESTION ÉCONOMIQUE [CAP 244]

	Subvention pour les frais de scolarité	2-53FE – MEJC – OVER	60,172,000
MEF	Différence de salaire de janvier 2005 à décembre 2017 des enseignants du Collège de Malapoa : Affaire civile n° 191/18SC/Civil	2-53FA - MEJD - PAYR	58,391,304
TOTAL MEF			118,563,304
GRAND TOTAL			1,095,638,106

ANNEXE 2

**MONTANTS ADDITIONNELS AFFECTÉS EN 2020
CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 34A 2) DE LA LOI
SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET LA GESTION
ÉCONOMIQUE [CAP 244]**

Organisme cédant

Ministère	Description	Centre des coûts/Programme et activité	Montant (VT)
Ministère du Tourisme, du Commerce et des Entreprises Locales	11e FED	80AG MTBD	100,000,000
Ministère du Premier ministre	Subvention pour l'élaboration d'une politique de gestion des risques de catastrophe avec option de retrait différé en cas de catastrophe (CAT-DDO)	09AA MCBA	1,162,400,077
Grand Total			1,262,400,077

Organisme receveur

Ministère	Description	Centre des coûts/Programme et activité	Montant (VT)
Ministère des Finances et de la Gestion économique	11e FED	35C1 MFZA	100,000,000
Ministère des Finances et de la Gestion économique	Subvention pour l'élaboration d'une politique de gestion des risques de catastrophe avec option de retrait différé en cas de catastrophe (CAT-DDO)	35C1 MFZA	1,162,400,077
Grand Total			1,262,400,077